

Leudelange, le 26 juin 2025
réf. 25/0630/ON

AVIS DE CIRCULATION

Nouvelle réglementation de stationnement Rue de la Montée

Au cours des derniers mois, un accroissement excessif du nombre de véhicules en stationnement a été constaté dans la Rue de la Montée. Cette situation a entraîné une dégradation progressive des conditions de circulation, compliquant la vie quotidienne des riverains.

Face à ce constat, le Conseil communal a décidé de prendre des mesures afin d'améliorer la qualité de vie des habitants du quartier. Ainsi, la durée maximale de stationnement autorisée dans la Rue de la Montée sera réduite, passant de 5 heures à 2 heures pendant les jours ouvrables (8h00 à 18h00). L'utilisation du disque de stationnement est obligatoire pour tous les usagers, à l'exception des résidents munis d'une vignette, qui ne sont pas concernés par cette limitation.

Cette nouvelle réglementation vise à limiter le stationnement prolongé des véhicules non-résidents et à fluidifier la circulation dans la rue.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins
Lou Linster, Bourgmestre
Vanessa Baldassarri, Echevine
Jean-Pierre Roemen, Echevin

